

Directive Inondation **Bassin Rhône-Méditerranée**

Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Perpignan- Saint-Cyprien

Cartographie des surfaces inondables par submersion marine et des risques liés

-
Résumé non technique



Résumé non technique

• Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Perpignan-Saint-Cyprien

○ Définition et objectifs généraux du TRI

La sélection du Territoire à Risque Important d'inondation de Perpignan-Saint-Cyprien implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI et la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin, en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés doivent faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ;
- d'ici fin 2014, de **Stratégies Locales** de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) dont les objectifs et le périmètre doivent être déterminés d'ici 2014. Ces dernières nécessitent un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné d'après les conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie, au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPR). Ce premier diagnostic à échelle macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²)	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m ²)
Débordements de cours d'eau	189 656	62,7%	1 709 801	59 365	52,5%	20 073 655
Submersions marines	22 181	7,3%	436 835	7 370	6,5%	2 681 676

Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques

Le périmètre du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien, recensant 43 communes, a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération perpignanaise. Celui-ci a été défini en tenant compte de la dangerosité des phénomènes sur certaines communes (les communes littorales et Perpignan notamment), de la pression démographique du territoire, en particulier autour de l'agglomération perpignanaise.

o **Description du TRI et de ses principales caractéristiques**

Le TRI de Perpignan-Saint-Cyprien concerne le département des Pyrénées-Orientales (66) et compte 43 communes, soumises aux aléas de submersion marine et de débordements de cours d'eau, notamment de l'Agly, de la Têt, du Réart et du Tech.

Il regroupe 312 573 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à plus de 350 000 habitants, soit plus du double des habitants permanents.

Ses enjeux économiques sont principalement liés à son activité touristique estivale (avec une capacité annuelle d'hébergement de plus de 100 000 personnes). Les 9 communes littorales sont tout particulièrement exposées de par leur attrait majeur pour les populations saisonnières, y compris en arrière saison, lorsque les crues majeures ont une probabilité d'occurrence maximale.

On peut noter la présence importante au sein du TRI d'enjeux de type touristiques (campings), d'infrastructures et d'activités agricoles dans les zones inondables.

Par ailleurs, ce TRI se caractérise par un fort taux de renouvellement de la population et une pression démographique importante, induisant une concentration de l'urbanisation, et plus particulièrement sur la frange littorale. Ces caractéristiques sur le plan démographique induisent une faible culture du risque auprès de cette population récente, non sensibilisée aux mécanismes de crues susceptibles de se produire sur leur territoire. Le nombre d'habitats secondaires est notamment particulièrement élevé au sein du TRI, générant un second type de population temporaire non sensibilisé aux spécificités du territoire.

○ **Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie**

Le TRI de Perpignan-Saint Cyprien est exposé à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité, générant des crues rapides à très rapides par débordement sur lit en toit ou endigué (cas du Réart en septembre 1992). Cette forme particulière est édiflée par le processus d'alluvionnements de la plaine et la concomitance possible avec des événements marins (tempêtes de novembre 1982 et décembre 1997).

Réseau hydrographique du département des Pyrénées-Orientales

Le département des Pyrénées-Orientales dispose d'un large réseau hydrographique, dont les 4 cours d'eau principaux retenus pour la phase cartographique du TRI Perpignan-Saint-Cyprien sont l'Agly, la Têt, le Réart et le Tech. Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau qui ne sont pas représentés dans cette phase de cartographie des risques, en raison d'indisponibilité de la donnée. Cependant, de par les niveaux de risque que représentent ces cours d'eau secondaires et bien qu'ils ne soient pas représentés, ceux-ci ne sont pas à négliger dans la stratégie territoriale à mettre en oeuvre face au risque inondation. On peut citer parmi les principaux affluents: le Boulès, la Canterrane, la Riberette, la Massane et le Ravaner. A cela, s'ajoute un grand nombre de rivières et de ruisseaux maillant le réseau hydrographique secondaire à même de se mettre en charge rapidement face à des sollicitations pluviométriques.

Caractère partiel de la cartographie des cours d'eau pour ce cycle de la DI

Dans ce cycle de la mise en oeuvre de la directive européenne, les phénomènes cartographiés sont les inondations par débordement de cours d'eau de l'Agly, de la Têt, du Réart, du Tech et du Tech et les inondations par submersion marine. Compte-tenu du délai très contraint pour réaliser cette phase cartographique, les cours d'eau secondaires n'ayant pas pu être représentés faute de données valides, ceux-ci pourront cependant être représentés cartographiquement ultérieurement.

◄ La cartographie du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien

○ **Objectifs généraux et usages de la cartographie**

La cartographie des risques sur le TRI de Perpignan-Saint-Cyprien permet d'approfondir la connaissance sur les surfaces inondables et les enjeux exposés pour les aléas submersions marines et débordements de cours d'eau, et ce, pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). Cette nouvelle cartographie apporte un premier support d'évaluation des conséquences potentielles à l'échelle du TRI pour ces 3 scénarios envisagés, en vue de la définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation.

Elle vise, en outre, à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à une sensibilisation du public ciblée dans des zones particulièrement vulnérables. Le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer un cadre à la gestion de crise face à un évènement de grande ampleur.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI), les fonctions et la signification sur le plan réglementaire n'étant pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les cours d'eau secondaires. En effet, tous les scénarios où les cours d'eau n'ont été étudiés que partiellement (faute de données sur les affluents) conduit nécessairement à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême, pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau p.5).

o Synthèse des principaux résultats de la cartographie du TRI

La cartographie du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000e pour les 2 typologies d'aléas recensées à l'échelle du TRI, à savoir, le débordement de cours d'eau et la submersion marine.

On retrouve ainsi dans ce jeu de cartes :

- des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen et extrême) ; pour l'aléa submersion marine, un scénario moyen avec changement climatique est également représenté. Pour les débordements de cours d'eau, les surfaces inondables de l'Agly, de la Têt, du Réart et du Tech sont représentés. Ces cartes présentent, par type d'aléa, une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau atteintes par scénario, voire les vitesses d'écoulement ;
- une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarii (3 pour le débordements des cours d'eau et 4 pour la submersion marine) ;
- une carte des risques d'inondation présente de manière distincte, pour chaque scénario, les enjeux situés dans les surfaces inondables par débordement de cours d'eau d'une part, et par submersion marine de l'autre ;
- un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune, par scénario et par aléa et pour les débordements de cours d'eau, par cours d'eau.

A l'échelle du TRI de Perpignan-Saint-Cyprien, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir une estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau ci-dessous.

Les populations et emplois exposés dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) en cas de crue extrême, tous cours d'eau confondus, sont également rappelés.

	Population permanente				Emplois (moyenne)			
	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue moyenne avec changement climatique	Crue extrême
Débordements de cours d'eau	31683	79804	/	99254	7017	17189	/	26662
L'Agly	15645	18525	/	23551	3399	4032	/	5205
Le Réart	36	3907	/	4836	2	563	/	1260
Le Tech	9136	13308	/	18543	1766	2294	/	3334
La Têt	6856	46504	/	55376	1851	10775	/	17369
Submersions marines	1078	6643	13831	19922	112	1745	2579	3991

NB : la cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

520 allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier
Tél : 33 (04) 34 46 64 00

